

**EPOCAST® 1619 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.07.2023
3.0	16.11.2023	400001012497	Date de la première version publiée: 08.09.2015

Date d'impression 17.11.2023

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : EPOCAST® 1619 B US

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Durcisseur

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV  
Adresse : Everslaan 45  
3078 Everberg  
Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41  
Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global\_Product\_EHS\_AdMat@huntsman.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:  
ANGERS: 02 41 48 21 21  
BORDEAUX: 05 56 96 40 80  
LILLE: 0 825 812 822  
LYON: 04 72 11 69 11  
MARSEILLE 04 91 75 25 25  
NANCY: 03 83 32 36 36  
PARIS: 01 40 05 48 48  
RENNES: 02 99 59 22 22  
STRASBOURG: 03 88 37 37 37  
TOULOUSE: 05 61 77 74 47  
EUROPE: +32 35 75 1234  
France ORFILA: +33(0)145425959  
ASIA: +65 6336-6011  
China: +86 20 39377888  
+86 532 83889090  
India: + 91 22 42 87 5333  
Australia: 1800 786 152  
New Zealand: 0800 767 437  
USA: +1 800-424-9300

**EPOCAST® 1619 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.07.2023
3.0	16.11.2023	400001012497	Date de la première version publiée: 08.09.2015

Date d'impression 17.11.2023

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B	H360F: Peut nuire à la fertilité.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H360F Peut nuire à la fertilité.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

**Prévention:**

- P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

**Intervention:**

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA

**EPOCAST® 1619 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
3.0	16.11.2023	400001012497	11.07.2023
			Date de la première version publiée:
			08.09.2015

Date d'impression 17.11.2023

PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.  
 P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
 P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
 P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
 P391 Recueillir le produit répandu.

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:**

9-Octadecenoic acid (9Z)-, polymer with N1-(2-aminoethyl)-N2-[2-[(2-aminoethyl)amino]ethyl]-1,2-ethanediamine  
 2,2'-iminodi(éthylamine)  
 4,4'-isopropylidenediphénol  
 2-aminoéthanol

**Etiquetage supplémentaire**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

**2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: Cette substance/Ce mélange contient des composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien pour l'environnement, selon l'article 57(f) de REACH, le règlement de la Commission (UE) 2018/605 ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100.

Informations toxicologiques: Cette substance/Ce mélange contient des composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien affectant la santé humaine, selon l'article 57(f) de REACH, le règlement de la Commission (UE) 2018/605 ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
9-Octadecenoic acid (9Z)-,	70321-87-8	Skin Irrit. 2; H315	>= 50 -

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

## EPOCAST® 1619 B US

Version 3.0      Date de révision: 16.11.2023      Numéro de la FDS: 400001012497      Date de dernière parution: 11.07.2023  
 Date de la première version publiée: 08.09.2015

Date d'impression 17.11.2023

polymer with N1-(2-aminoethyl)-N2-[2-[(2-aminoethyl)amino]ethyl]-1,2-ethanediamine	Polymère	Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317	< 70
2,2'-iminodi(éthylamine)	111-40-0 203-865-4 612-058-00-X 01-2119473793-27	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 0,185 mg/l  Toxicité aiguë par voie cutanée: 1 045 mg/kg	>= 10 - < 20
4,4'-isopropylidenediphénol	80-05-7 201-245-8 604-030-00-0 01-2119457856-23	Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Repr. 1B; H360F STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	>= 10 - < 20
2-aminoéthanol	141-43-5 205-483-3 603-030-00-8	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Chronic 3; H412  Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 >= 5 %	>= 2,5 - < 3

**EPOCAST® 1619 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
3.0	16.11.2023	400001012497	11.07.2023
			Date de la première version publiée:
			08.09.2015

Date d'impression 17.11.2023

		Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 1 089 mg/kg
--	--	--

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
 Consulter un médecin.  
 Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
 Traiter de façon symptomatique.  
 Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
  
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés  
 Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.  
 Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.  
 Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.  
 Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.
  
- En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.  
 En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
 Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
  
- En cas de contact avec la peau : Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.  
 En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
 Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
  
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.  
 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
 Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.  
 Enlever les lentilles de contact.  
 Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

**EPOCAST® 1619 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.07.2023
3.0	16.11.2023	400001012497	Date de la première version publiée: 08.09.2015

Date d'impression 17.11.2023

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne PAS faire vomir.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Risques : Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque de graves lésions des yeux.  
Nocif par inhalation.  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Peut nuire à la fertilité.  
Provoque de graves brûlures.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone  
Phénoliques  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

**EPOCAST® 1619 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
3.0	16.11.2023	400001012497	11.07.2023
			Date de la première version publiée:
			08.09.2015

Date d'impression 17.11.2023

vigueur.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées.  
Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.  
Éviter la formation d'aérosols.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## EPOCAST® 1619 B US

Version 3.0      Date de révision: 16.11.2023      Numéro de la FDS: 400001012497      Date de dernière parution: 11.07.2023  
Date de la première version publiée: 08.09.2015

Date d'impression 17.11.2023

locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

Température de stockage recommandée : 2 - 40 °C

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
2,2'-iminodi(éthylamine)	111-40-0	VME	1 ppm 4 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque d'allergie cutanée, Valeurs limites indicatives			
4,4'-isopropylidenediphénol	80-05-7	VME (Poussières inhalable)	2 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Toxique pour la reproduction de catégorie 1B - Substances devant être assimilées à des substances toxiques pour la reproduction pour l'homme, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		TWA (fraction	2 mg/m <sup>3</sup>	2017/164/EU



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## EPOCAST® 1619 B US

Version 3.0      Date de révision: 16.11.2023      Numéro de la FDS: 400001012497      Date de dernière parution: 11.07.2023  
Date de la première version publiée: 08.09.2015

Date d'impression 17.11.2023

		inhalable)		
	Information supplémentaire: Indicatif			
		TWA (fraction inhalable)	2 mg/m <sup>3</sup>	2004/37/EC
	Information supplémentaire: Agents cancérigènes ou mutagènes			
2-aminoéthanol	141-43-5	TWA	1 ppm 2,5 mg/m <sup>3</sup>	2006/15/EC
	Information supplémentaire: Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau			
		STEL	3 ppm 7,6 mg/m <sup>3</sup>	2006/15/EC
	Information supplémentaire: Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau			
		VLCT (VLE)	3 ppm 7,6 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VME	1 ppm 2,5 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2,2'-iminodi(éthylamine)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	15,4 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	92,1 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,87 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	2,6 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	11,4 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets locaux	1,1 mg/cm <sup>2</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,6 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	27,5 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	4,88 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	4,88 mg/kg p.c./jour
2-aminoéthanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,51 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	3 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,28 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets	0,18 mg/m <sup>3</sup>

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## EPOCAST® 1619 B US

Version 3.0 Date de révision: 16.11.2023 Numéro de la FDS: 400001012497 Date de dernière parution: 11.07.2023  
Date de la première version publiée: 08.09.2015

Date d'impression 17.11.2023

	rs		systemiques	
	Consommateur	Dermale	Long terme - effets systemiques	1,5 mg/kg p.c./jour
	rs			

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
2,2'-iminodi(éthylamine)	Eau douce	0,56 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,32 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	1072 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Eau de mer	0,056 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment marin	107,2 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Station de traitement des eaux usées	6 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
2-aminoéthanol	Sol	7,97 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce	0,07 mg/l
	Eau de mer	0,007 mg/l
	Eau douce - intermittent	0,028 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,357 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,036 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	1,29 mg/kg poids sec (p.s.)

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

### Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle  
Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Alcool éthylvinyle laminé (EVAL)  
Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile  
Délai de rupture : 10 - 480 min

Remarques : Le port de gants imperméables et résistants aux produits

**EPOCAST® 1619 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
3.0	16.11.2023	400001012497	11.07.2023
			Date de la première version publiée:
			08.09.2015

Date d'impression 17.11.2023

chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.  
L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Filtre de type : Type protégeant des vapeurs organiques (A)

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique : liquide

Couleur : ambre

Odeur : ammoniacale

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point de fusion/point de congélation : Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

**EPOCAST® 1619 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
3.0	16.11.2023	400001012497	11.07.2023
			Date de la première version publiée:
			08.09.2015

Date d'impression 17.11.2023

supérieure / Limite  
d'inflammabilité supérieurePoint d'éclair : 171 °C  
Méthode: Creuset fermé ClevelandTempérature d'auto-  
inflammation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.Température de  
décomposition : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

pH : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Viscosité  
Viscosité, dynamique : 400 mPa,sSolubilité(s)  
Hydrosolubilité : légèrement solubleSolubilité dans d'autres  
solvants : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : &gt; 1,333 hPa (20 °C)

Densité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité relative : 0,98

Densité de vapeur relative : 1

Caractéristiques de la  
particule : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.**9.2 Autres informations**

Poids moléculaire : Donnée non disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**EPOCAST® 1619 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.07.2023
3.0	16.11.2023	400001012497	Date de la première version publiée: 08.09.2015

Date d'impression 17.11.2023

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë**

Nocif par inhalation.

**Produit:**Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas toxique en cas d'inhalation tel que défini par la réglementation des marchandises dangereuses.

Estimation de la toxicité aiguë: 1,08 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul**Composants:****2,2'-iminodi(éthylamine):**Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 1 553 mg/kg  
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 0,185 mg/l  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Avis d'expert  
Evaluation: Le composant/mélange est hautement toxique après une inhalation de courte durée.

CL0 (Rat, mâle et femelle): 0,07 mg/l

Atmosphère de test: poussières/brouillard

**EPOCAST® 1619 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.07.2023
3.0	16.11.2023	400001012497	Date de la première version publiée: 08.09.2015

Date d'impression 17.11.2023

Méthode: OCDE ligne directrice 403  
BPL: oui  
Evaluation: Le composant/mélange est hautement toxique après une inhalation de courte durée.

CL100 (Rat, mâle et femelle): 0,3 mg/l  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
BPL: oui  
Evaluation: Le composant/mélange est hautement toxique après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 1 045 mg/kg  
BPL: non

Estimation de la toxicité aiguë: 1 045 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

**4,4'-isopropylidenediphénol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 - < 5 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 170 mg/m<sup>3</sup>  
Durée d'exposition: 6 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle): env. 6 400 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

**2-aminoéthanol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1 089 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Estimation de la toxicité aiguë: 1 089 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 1,3 mg/l  
Durée d'exposition: 6 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): 2 504 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après un contact cutané unique.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque de graves brûlures.

**EPOCAST® 1619 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.07.2023
3.0	16.11.2023	400001012497	Date de la première version publiée: 08.09.2015

Date d'impression 17.11.2023

**Composants:****9-Octadecenoic acid (9Z)-, polymer with N1-(2-aminoethyl)-N2-[2-[(2-aminoethyl)amino]ethyl]-1,2-ethanediamine:**

Evaluation : Irritant pour la peau.

**2,2'-iminodi(éthylamine):**

Espèce : Lapin  
Evaluation : Provoque des brûlures.  
Résultat : Provoque des brûlures.  
BPL : non

**4,4'-isopropylidenediphénol:**

Espèce : Lapin  
Evaluation : Pas d'irritation de la peau  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau  
BPL : oui

**2-aminoéthanol:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Provoque des brûlures.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

**Composants:****9-Octadecenoic acid (9Z)-, polymer with N1-(2-aminoethyl)-N2-[2-[(2-aminoethyl)amino]ethyl]-1,2-ethanediamine:**

Evaluation : Corrosif

**2,2'-iminodi(éthylamine):**

Espèce : Lapin  
Evaluation : Corrosif  
Résultat : Corrosif  
BPL : non

**4,4'-isopropylidenediphénol:**

Espèce : Lapin  
Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.  
BPL : oui

**2-aminoéthanol:**

Espèce : Lapin  
Evaluation : Corrosif  
Résultat : Corrosif

**EPOCAST® 1619 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
3.0	16.11.2023	400001012497	11.07.2023
			Date de la première version publiée:
			08.09.2015

Date d'impression 17.11.2023

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**Sensibilisation respiratoire**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Composants:****9-Octadecenoic acid (9Z)-, polymer with N1-(2-aminoethyl)-N2-[2-[(2-aminoethyl)amino]ethyl]-1,2-ethanediamine:**

Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**2,2'-iminodi(éthylamine):**

Voies d'exposition : Peau  
Espèce : Souris  
Evaluation : Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme  
Méthode : OCDE ligne directrice 429  
Résultat : Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme  
BPL : oui

Remarques : A un effet sensibilisant.

Voies d'exposition : Voies respiratoires  
Espèce : Souris  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.

**4,4'-isopropylidenediphénol:**

Voies d'exposition : Peau  
Espèce : Souris  
Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.  
Méthode : OCDE ligne directrice 429  
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.  
BPL : oui

Voies d'exposition : Peau  
Espèce : Humain  
Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
Résultat : A un effet sensibilisant.

**2-aminoéthanol:**

Voies d'exposition : Peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

N'est pas classé en raison du manque de données.



**EPOCAST® 1619 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.07.2023
3.0	16.11.2023	400001012497	Date de la première version publiée: 08.09.2015

Date d'impression 17.11.2023

**Composants:****2,2'-iminodi(éthylamine):**

## Génotoxicité in vitro

: Type de Test: essai de mutation inverse  
Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif  
BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Activation du métabolisme: sans activation métabolique  
Résultat: négatif  
BPL: oui

Type de Test: Test de mutation du gène  
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène  
Système d'essais: Hépatocytes de rat  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Résultat: négatif

## Génotoxicité in vivo

: Type de Test: Essai de mutation génique des cellules somatiques de rongeur transgénique  
Espèce: Souris (mâle)  
Type de cellule: Moelle osseuse  
Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'exposition: 5 and 28 days  
Dose: 10 mL/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 488  
Résultat: négatif  
BPL: oui

Type de Test: Test de mutation du gène  
Espèce: Drosophila melanogaster (Drosophile "mouche du vinaigre") (mâle)  
Durée d'exposition: 22 and 24 hours  
Résultat: négatif  
BPL: oui

Type de Test: Test du micronoyau  
Espèce: Souris (mâle et femelle)  
Type de cellule: Moelle osseuse  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 85, 283 and 850 mg/kg bw  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

**EPOCAST® 1619 B US**

Version 3.0      Date de révision: 16.11.2023      Numéro de la FDS: 400001012497      Date de dernière parution: 11.07.2023  
Date de la première version publiée: 08.09.2015

Date d'impression 17.11.2023

BPL: oui

**4,4'-isopropylidenediphénol:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Résultat: négatif

Type de Test: essai de mutation inverse  
Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène  
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau  
Espèce: Souris (mâle et femelle)  
Type de cellule: Moelle osseuse  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 0, 500, 1000, or 2000 mg/kg  
Résultat: négatif

**2-aminoéthanol:**

Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

Activation du métabolisme: négatif  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'exposition: 24 h  
Dose: 375 - 1500 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

**Cancérogénicité**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**EPOCAST® 1619 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.07.2023
3.0	16.11.2023	400001012497	Date de la première version publiée: 08.09.2015

Date d'impression 17.11.2023

**Composants:****2,2'-iminodi(éthylamine):**

Espèce	: Souris, mâle
Voie d'application	: Dermale
Dose	: 56.3 mg/kg
Fréquence du traitement	: 3 days/week
NOEL	: 56,3 mg/kg p.c./jour
Résultat	: négatif
BPL	: oui

**4,4'-isopropylidenediphénol:**

Espèce	: Rat, mâle et femelle
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 103 semaines
Fréquence du traitement	: 7 quotidien
Résultat	: négatif
BPL	: oui

**Toxicité pour la reproduction**

Peut nuire à la fertilité.

**Composants:****2,2'-iminodi(éthylamine):**

Effets sur la fertilité	: Type de Test: OCDE ligne directrice 421 Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 30/100/300 mg/kg bw/day Fréquence du traitement: 7 jours / semaine Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 100 Poids humide mg / kg Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 30 Poids corporel mg / kg Méthode: OCDE ligne directrice 421 BPL: oui
Incidences sur le développement du fœtus	: Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le développement Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) Toxicité maternelle générale: NOAEL: 100 Poids corporel mg / kg Toxicité pour le développement: NOAEL: 30 Poids corporel mg / kg Méthode: OCDE ligne directrice 421 Résultat: Aucune réaction secondaire. BPL: oui  Type de Test: Prénatal Espèce: Rat, femelles Voie d'application: Oral(e) Dose: 0/25/100/250 milligramme par kilogramme

**EPOCAST® 1619 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.07.2023
3.0	16.11.2023	400001012497	Date de la première version publiée: 08.09.2015

Date d'impression 17.11.2023

Durée d'un traitement unique: 14 d  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 100 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: NOEL: 100 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
BPL: oui

**4,4'-isopropylidenediphénol:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 0, 0.2, 2, 20, and 200 µg/kg  
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 0,2 Poids corporel mg / kg  
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 0,2 Poids corporel mg / kg  
Toxicité générale sur la génération F2: NOAEL: 0,2 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 416  
Résultat: Des effets embryotoxiques et des effets indésirables sur la progéniture ont été observés.  
BPL: oui

Espèce: Rat, mâle et femelle  
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 2,7 Poids corporel mg / kg  
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 2,7 Poids corporel mg / kg  
BPL: oui

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat, femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 0,2 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 416  
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Preuves manifestes d'effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité, lors de l'expérimentation animale.

**2-aminoéthanol:**

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Organes cibles: Organes de la reproduction  
Méthode: OCDE ligne directrice 416  
Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 120 Poids corporel mg / kg

**EPOCAST® 1619 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.07.2023
3.0	16.11.2023	400001012497	Date de la première version publiée: 08.09.2015

Date d'impression 17.11.2023

Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Espèce: Rat  
Voie d'application: Dermale  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 75 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: Aucune incidence tératogène.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

**Composants:**

**2,2'-iminodi(éthylamine):**

Voies d'exposition : Inhalation  
Organes cibles : Voies respiratoires  
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

**4,4'-isopropylidenediphénol:**

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

**2-aminoéthanol:**

Voies d'exposition : Inhalation  
Organes cibles : Voies respiratoires  
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Toxicité à dose répétée**

**Composants:**

**2,2'-iminodi(éthylamine):**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOAEL : 70 - 80 mg/kg  
LOAEL : 530 - 620 mg/kg  
Voie d'application : par voie orale (alimentation)  
Durée d'exposition : 90 days  
Nombre d'expositions : 7 days/week  
Dose : 1000, 7500, or 15000 ppm  
Méthode : OCDE ligne directrice 451  
BPL : oui

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOEC : 0,55 mg/l  
Voie d'application : Inhalation (vapeur)  
Durée d'exposition : 15 days 6 h  
Nombre d'expositions : 7 days/week

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## EPOCAST® 1619 B US

Version 3.0      Date de révision: 16.11.2023      Numéro de la FDS: 400001012497      Date de dernière parution: 11.07.2023  
Date de la première version publiée: 08.09.2015

Date d'impression 17.11.2023

Dose : 0/130 ppm  
Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOAEL : 114 mg/kg  
Voie d'application : Dermale  
Nombre d'expositions : 6 days/week  
Dose : 0.4 mls of a 100 mg/cc solutio

### 4,4'-isopropylidenediphénol:

Espèce : Souris, mâle et femelle  
NOAEL : 300 ppm  
Voie d'application : par voie orale (alimentation)  
Durée d'exposition : 8 weeks  
Nombre d'expositions : 7 days/week  
Dose : 0.018,0.18,1.8,30,300,3500 ppm  
Méthode : OCDE ligne directrice 416  
BPL : oui

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOEL : 75 ppm  
NOAEL : 750 ppm  
Voie d'application : par voie orale (alimentation)  
Nombre d'expositions : 7 days/week  
Dose : 0,0.015,0.3,4.5,75,750,7500ppm  
Méthode : OCDE ligne directrice 416  
BPL : oui

Espèce : Rat, mâle et femelle  
LOAEL : 600 mg/kg  
Voie d'application : par voie orale (gavage)  
Durée d'exposition : 28 d  
Nombre d'expositions : 7 days/week  
Dose : 0, 40, 200, 600 1000 mg/kg-day  
Méthode : OCDE ligne directrice 407  
BPL : oui

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOEC : 10 mg/m<sup>3</sup>  
Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Durée d'exposition : 13 weeks 6 h  
Nombre d'expositions : 5 days/week  
Dose : 0, 10, 50, or 150 mg/m<sup>3</sup>

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOAEL : 90 mg/m<sup>3</sup>  
Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Durée d'exposition : 8 weeks 6 h  
Nombre d'expositions : 5 days/week  
Dose : 10/30/90 mg/m<sup>3</sup>

### 2-aminoéthanol:

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOEC : 300 mg/m<sup>3</sup>

**EPOCAST® 1619 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.07.2023
3.0	16.11.2023	400001012497	Date de la première version publiée: 08.09.2015

Date d'impression 17.11.2023

Voie d'application	:	Ingestion
Atmosphère de test	:	vapeur
Durée d'exposition	:	672 h
Nombre d'expositions	:	7 d
Méthode	:	OCDE ligne directrice 412

**Toxicité par aspiration**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Evaluation : Cette substance/Ce mélange contient des composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien affectant la santé humaine, selon l'article 57(f) de REACH, le règlement de la Commission (UE) 2018/605 ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100.

**Expérience de l'exposition humaine**

Donnée non disponible

**Toxicologie, Métabolisme, Distribution**

Donnée non disponible

**Effets neurologiques**

Donnée non disponible

**Information supplémentaire**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Composants:****2,2'-iminodi(éthylamine):**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 430 mg/l  
Point final: mortalité  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Contrôle analytique: non  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.  
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 64,6 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.2

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## EPOCAST® 1619 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
3.0	16.11.2023	400001012497	11.07.2023
			Date de la première version publiée:
			08.09.2015

Date d'impression 17.11.2023

- CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 16 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: DIN 38412
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50b (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1 164 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: non  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): 32,7 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
BPL: oui
- NOEC (Bactérie): 6 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
BPL: oui
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 10 mg/l  
Durée d'exposition: 28 d  
Espèce: Gasterosteus aculeatus (épinouche)  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Contrôle analytique: non  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 210  
BPL: oui
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 5,6 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Contrôle analytique: non  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.20.  
BPL: oui
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CE50: > 1 000 mg/kg  
Durée d'exposition: 56 d  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)  
Méthode: OCDE ligne directrice 222  
BPL:oui

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.



**EPOCAST® 1619 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.07.2023
3.0	16.11.2023	400001012497	Date de la première version publiée: 08.09.2015

Date d'impression 17.11.2023

**4,4'-isopropylidenediphénol:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 4,6 mg/l  
 Point final: mortalité  
 Durée d'exposition: 96 h  
 Type de Test: Essai en dynamique  
 Contrôle analytique: oui  
 Substance d'essai: Eau douce  
 Méthode: ASTM  
 BPL: oui

CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): 6,8 mg/l  
 Point final: mortalité  
 Durée d'exposition: 72 h  
 Substance d'essai: Eau douce  
 Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 10,2 mg/l  
 Point final: Immobilisation  
 Durée d'exposition: 48 h  
 Type de Test: Essai en statique  
 Contrôle analytique: oui  
 Substance d'essai: Eau douce  
 Méthode: Autres lignes directrices  
 BPL: oui

CE50 (Chironomus sp.(Chironome)): 2,7 mg/l  
 Point final: Immobilisation  
 Durée d'exposition: 96 h  
 Type de Test: Essai en semi-statique  
 Contrôle analytique: oui  
 Substance d'essai: Eau douce  
 Méthode: Autres lignes directrices  
 BPL: oui

CE50 (Acartia tonsa): 0,885 mg/l  
 Durée d'exposition: 48 h  
 Méthode: Mesuré

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50b (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 2,73 mg/l  
 Durée d'exposition: 96 h  
 Type de Test: Essai en statique  
 Contrôle analytique: oui  
 Substance d'essai: Eau douce  
 BPL: oui

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1,41 mg/l  
 Durée d'exposition: 96 h  
 Type de Test: Essai en statique  
 Contrôle analytique: oui  
 Substance d'essai: Eau douce

## EPOCAST® 1619 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.07.2023
3.0	16.11.2023	400001012497	Date de la première version publiée: 08.09.2015

Date d'impression 17.11.2023

BPL: oui

CE50 (Lemna minor (Petite lentille d'eau )): 20 mg/l

Durée d'exposition: 7 d

Type de Test: Essai en semi-statique

Contrôle analytique: oui

Substance d'essai: Eau douce

Méthode: OCDE ligne directrice 221

BPL: oui

NOEC (Lemna minor (Petite lentille d'eau )): 7,8 mg/l

Durée d'exposition: 7 d

Type de Test: Essai en semi-statique

Contrôle analytique: oui

Substance d'essai: Eau douce

Méthode: OCDE ligne directrice 221

BPL: oui

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: >= 0,640 mg/l  
Durée d'exposition: 36 d  
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)  
Type de Test: Essai en dynamique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 210  
BPL: oui

NOEC: 0,000372 mg/l

Durée d'exposition: 300 d

Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)

Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,025 mg/l  
Durée d'exposition: 181 d  
Type de Test: Essai en dynamique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
BPL: oui

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10

### 2-aminoéthanol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 349 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 65 mg/l

## EPOCAST® 1619 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.07.2023
3.0	16.11.2023	400001012497	Date de la première version publiée: 08.09.2015

Date d'impression 17.11.2023

les autres invertébrés  
aquatiques

Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.

Toxicité pour les  
algues/plantes aquatiques

: CE50r : 2,8 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons  
(Toxicité chronique)

: NOEC: 1,2 mg/l  
Durée d'exposition: 30 d  
Espèce: *Oryzias latipes* (Killifish rouge-orange)  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et  
les autres invertébrés  
aquatiques (Toxicité  
chronique)

: NOEC: 0,85 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: *Daphnia magna* (Grande daphnie)  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **2,2'-iminodi(éthylamine):**

Biodégradabilité

: Type de Test: aérobique  
Inoculum: Boue activée, non adaptée  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 87 %  
Durée d'exposition: 21 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 301D  
Substance d'essai: Eau douce

Photodégradation

: Type de Test: Air  
Constante de vitesse: 500000  
Dégradation (photolyse directe): 50 %

##### **4,4'-isopropylidenediphénol:**

Biodégradabilité

: Type de Test: aérobique  
Inoculum: Boue activée, non adaptée  
Concentration: 100 mg/l  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 89 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 301F  
Substance d'essai: Eau douce  
BPL: oui

Type de Test: aérobique  
Inoculum: Boue activée, non adaptée  
Concentration: 25 mg/l  
Résultat: Facilement biodégradable.

**EPOCAST® 1619 B US**

Version 3.0      Date de révision: 16.11.2023      Numéro de la FDS: 400001012497      Date de dernière parution: 11.07.2023  
Date de la première version publiée: 08.09.2015

Date d'impression 17.11.2023

Biodégradation: 74,7 - 81,4 %  
Lié à: Carbone organique dissous (COD)  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 301F  
Substance d'essai: Eau douce  
BPL: oui

**2-aminoéthanol:**

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée  
Concentration: 20 mg/l  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: > 90 %  
Durée d'exposition: 21 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A

Photodégradation : Type de Test: Air  
Constante de vitesse: 35.844  
Dégradation (photolyse directe): 50 %

**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Composants:****2,2'-iminodi(éthylamine):**

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)  
Durée d'exposition: 42 d  
Concentration: 0,2 - 2 mg/l  
Facteur de bioconcentration (FBC): 0,3 - 6,3  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE ligne directrice 305C  
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,58 (20 °C)  
pH: > 12  
Méthode: Méthode de calcul  
BPL: non

log Pow: -5,58 (20 °C)  
pH: 7  
Méthode: Méthode de calcul  
BPL: non

**4,4'-isopropylidenediphénol:**

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)  
Durée d'exposition: 42 d  
Facteur de bioconcentration (FBC): 5,1 - 13,3

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,4 (21,5 °C)  
pH: 6,4  
Méthode: OCDE ligne directrice 107

**2-aminoéthanol:**

**EPOCAST® 1619 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.07.2023
3.0	16.11.2023	400001012497	Date de la première version publiée: 08.09.2015

Date d'impression 17.11.2023

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : log Pow: -1,31 (25 °C)

**12.4 Mobilité dans le sol****Composants:****2,2'-iminodi(éthylamine):**

Répartition entre les : Milieu: Sol  
compartiments Koc: 19111  
environnementaux Méthode: EPA OTS 796.2750

**2-aminoéthanol:**

Répartition entre les : Koc: 1,167  
compartiments  
environnementaux

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Evaluation : Cette substance/Ce mélange contient des composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien pour l'environnement, selon l'article 57(f) de REACH, le règlement de la Commission (UE) 2018/605 ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100.

**Composants:****4,4'-isopropylidenediphénol:**

Evaluation : La substance est considérée comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH pour l'environnement.

**12.7 Autres effets néfastes****Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Toxique pour les organismes aquatiques.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**EPOCAST® 1619 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.07.2023
3.0	16.11.2023	400001012497	Date de la première version publiée: 08.09.2015

Date d'impression 17.11.2023

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- Produit : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.  
Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
- Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

- ADN : UN 2735  
ADR : UN 2735  
RID : UN 2735  
IMDG : UN 2735  
IATA : UN 2735

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

- ADN : AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.  
(DIETHYLENETRIAMINE)  
ADR : AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.  
(DIETHYLENETRIAMINE)  
RID : AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.  
(DIETHYLENETRIAMINE)  
IMDG : AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.  
(DIETHYLENETRIAMINE)  
IATA : Amines, liquid, corrosive, n.o.s.  
(DIETHYLENETRIAMINE)

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- |      | Classe | Risques subsidiaires |
|------|--------|----------------------|
| ADN  | : 8    |                      |
| ADR  | : 8    |                      |
| RID  | : 8    |                      |
| IMDG | : 8    |                      |

## EPOCAST® 1619 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.07.2023
3.0	16.11.2023	400001012497	Date de la première version publiée: 08.09.2015

Date d'impression 17.11.2023

**IATA** : 8

### 14.4 Groupe d'emballage

#### ADN

Groupe d'emballage : II  
 Code de classification : C7  
 Numéro d'identification du danger : 80  
 Étiquettes : 8

#### ADR

Groupe d'emballage : II  
 Code de classification : C7  
 Numéro d'identification du danger : 80  
 Étiquettes : 8  
 Code de restriction en tunnels : (E)

#### RID

Groupe d'emballage : II  
 Code de classification : C7  
 Numéro d'identification du danger : 80  
 Étiquettes : 8

#### IMDG

Groupe d'emballage : II  
 Étiquettes : 8  
 EmS Code : F-A, S-B

#### IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 855  
 Instruction d'emballage (LQ) : Y840  
 Groupe d'emballage : II  
 Étiquettes : Corrosive

#### IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 851  
 Instruction d'emballage (LQ) : Y840  
 Groupe d'emballage : II  
 Étiquettes : Corrosive

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

#### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

**EPOCAST® 1619 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.07.2023
3.0	16.11.2023	400001012497	Date de la première version publiée: 08.09.2015

Date d'impression 17.11.2023

**RID**

Dangereux pour l'environnement : oui

**IMDG**

Polluant marin : oui(4,4'-Isopropylidenediphenol)

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : 4,4'-isopropylidenediphénol

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

4,4'-isopropylidenediphénol  
(Numéro sur la liste 66, 30)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 51, 49, 49 bis

Installations classées pour la protection de l'environnement : 4510



**EPOCAST® 1619 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.07.2023
3.0	16.11.2023	400001012497	Date de la première version publiée: 08.09.2015

Date d'impression 17.11.2023

(Code de l'environnement  
R511-9)

**Autres réglementations:**

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

DSL	: Ce produit contient un ou plusieurs composants listés dans la liste LES Canadienne.
AIIC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
ENCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TCSI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

**Inventaires**

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

## EPOCAST® 1619 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.07.2023
3.0	16.11.2023	400001012497	Date de la première version publiée: 08.09.2015

Date d'impression 17.11.2023

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H312	: Nocif par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H330	: Mortel par inhalation.
H332	: Nocif par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H360F	: Peut nuire à la fertilité.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2004/37/EC	: Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérogènes ou mutagènes au travail
2006/15/EC	: Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
2017/164/EU	: Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2004/37/EC / TWA	: moyenne pondérée dans le temps
2006/15/EC / TWA	: Valeurs limites - huit heures
2006/15/EC / STEL	: Limite d'exposition à court terme
2017/164/EU / TWA	: Valeurs limites - huit heures
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	: Valeurs limites d'exposition à court terme

#### Information supplémentaire

##### Classification du mélange:

Acute Tox. 4	H332
Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318

##### Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## EPOCAST® 1619 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.07.2023
3.0	16.11.2023	400001012497	Date de la première version publiée: 08.09.2015

Date d'impression 17.11.2023

Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
Repr. 1B	H360F	Méthode de calcul
STOT SE 3	H335	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1	H410	Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.